

Arrêté du 14 janvier 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH2600646A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2026/1/14/MENH2600646A/jo/texte>

JORF n°0017 du 21 janvier 2026

Texte n° 15

- Annexe

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1

Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2026, à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 264.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie et vice-rectorat conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition par académie et vice-rectorat

ACADÉMIES ET VICE-RECTORATS	NOMBRE
Administration centrale	7

Aix-Marseille	12
Amiens	6
Besançon	8
Bordeaux	7
Clermont-Ferrand	6
Corse	1
Créteil	11
Dijon	7
Grenoble	11
Guadeloupe	3
Guyane	1
Lille	15
Limoges	5
Lyon	10
Martinique	3
Mayotte	1
Montpellier	12
Nancy-Metz	12
Nantes	12
Nice	11
Normandie	12

Orléans-Tours	8
Paris	8
Poitiers	5
Polynésie française	1
Reims	4
Rennes	12
Réunion	3
Strasbourg	9
Toulouse	17
Versailles	24
TOTAL	264

Fait le 14 janvier 2026.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des ressources humaines,
C. Gehin